

Compte rendu de la réunion du 22 mai 2015

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Eric MASSÉ, Jean-Baptiste PEYRAUD, Daniel TRUCHY

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Francis PETITCOLLOT, Florence VIÉ

Point sur le championnat

Retraits ou ajouts à apporter aux comptes-rendus précédents :

Journée de Coupe du 08/03/15 :

- ↪ retrait de l'amende de 5 € à Guerchy pour case pharmacie non cochée
- ↪ ajout de 19 € de frais de demande d'arbitre officiel pour Esnon

14ème journée de championnat du 15/03/15 :

- ↪ ajout de 19 € de frais de demande d'arbitre officiel pour Mailly-la-Ville

Journée de Coupe du 22/03/15 :

- ↪ ajout de 19 € de frais de demande d'arbitre officiel pour Esnon

Journée de rattrapage du 05/04/15 :

- ↪ retrait de l'amende de 5 € à Guerchy pour feuille de match bleue non envoyée

15ème journée de championnat du 12/04/15	
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Montacher et Véron
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	AC Saint-Siméon (case pharmacie non cochée) Montacher (n° de maillot non indiqué pour 5 joueurs)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avicenne, Vergigny et Véron (feuillelet bleu) ACSTA, Bussy-en-Othe, Joigny 2 et Saint-Georges (feuillelet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Paron Noé 1</u> score match Envol Rive Droite/Paron Noé 1 : 3-0 et 1 pt pour Paron Noé 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 41,31 € à Envol Rive Droite par le biais de la caution <u>Brienon-sur-Armançon</u> score match Neuvy-Sautour/Brienon-sur-Armançon : 3-0 et 1pt pour Brienon-sur-Armançon qui devra verser une indemnité kilométrique de 12,96 € à Neuvy-Sautour par le biais de la caution

Coupe de l'Yonne du 19/04/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Valentin ESTEVE (Avicenne) David LAGARDE (Soucy)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Montacher (feuillet bleu) Beaumont, Bussy Vétérans et Vergigny (feuillet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Piedalloues 1</u> score match Egriselles-le-Bocage/Piedalloues 1 : 3-0 et 1 pt pour Piedalloues 1 (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>Chéroy</u> score match AC St-Siméon/Chéroy : 3-0 et 1 pt pour Chéroy (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>FMC Sens</u> score match Brichères/FMC Sens : 3-0 et 1 pt pour FMC Sens (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) <u>Migennes vétérans</u> score match Irancy/Migennes Vétérans : 3-0 et 1 pt pour Migennes vétérans <u>Brienon-sur-Armançon</u> score match Brienon-sur-Armançon/Neuvy-Sautour : 0-3 et 1 pt pour Brienon
Forfait général (amende de 46 €)	Brienon-sur-Armançon
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe d'Avicenne, soit 1 pt de moins au classement	

16ème journée de championnat du 26/04/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Ludovic MACQUET (Saint-Martin Loisirs)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Piedalloues 2 (nom de l'arbitre non indiqué) OL Martinot 1 (nom du club non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Paron Noé 1 (feuillet bleu) Saint-Denis-les-Sens et Vergigny (feuillet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>ACSTA</u> score match ACSTA/Laroche : 0-3 et 1 pt pour ACSTA
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Charmoy et Joigny 2
Cas particulier : match Chéroy / Les Bréandes : arbitre de Chéroy (Julien PONOT) non licencié le jour du match. Le score du match reste inchangé, soit 0-9 et 0 pt pour Chéroy	

Quart de finale de Coupe du 01/05/15 + matches de rattrapage	
Carton jaune (amende de 3 €)	Samuel BOUVIER (AC Saint-Siméon) Farid HADDOU (ACSRA) Hicham BENNOUR (ACSRA) : 2 cartons jaunes au même joueur au cours de la partie = carton rouge avec une amende de 10 € et suspension pour 1 match automatique
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Georges, Saint-Martin Loisirs et Vergigny (feuillet bleu)

17ème journée de championnat du 03/05/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Denancy MAPOUKA (Alliance Nord)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Montacher
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Avicenne (nom du groupe non indiqué) Escamps (nom du dirigeant non indiqué) Ormoy (manque un n° de maillot) Villeneuve-la-Guyard (n° de licence de l'arbitre non indiqué + case pharmacie non cochée)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Montacher (feuillelet bleu) ACSTA, Chéroy, Chevannes 1 (feuillelet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>EE Saint-Valérien</u> score match Neuvy-Sautour/EE Saint-Valérien : 3-0 et 1 pt pour EE Saint-Valérien qui devra verser une indemnité kilométrique de 51,03 € à Neuvy-Sautour par le biais de la caution <u>Saint-Georges</u> score match Saint-Julien/Saint-Georges : 3-0 et 1 pt pour St-Georges qui devra verser une indemnité kilométrique de 29,97 € à Saint-Julien par le biais de la caution

Journée de rattrapage du 08/05/15	
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Chailley</u> score match Egriselles-le-Bocage/Chailley : 3-0 et 0 pt pour Chailley qui devra verser une indemnité kilométrique de 38,07 € à Egriselles par le biais de la caution

Demi-finale de Coupe du 10/05/15 + journées de rattrapage des 10/05/15 et 13/05/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Anthony NAVARRO (Chevannes 2)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Vergigny (feuillelet bleu) AC Saint-Siméon (feuillelet blanc)

18ème journée de championnat du 17/05/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Mario ZACCARDI (Stade Auxerrois 1)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	AS Saint-Siméon
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	AC Saint-Siméon (nom arbitre assistant non indiqué) Diges (nom du groupe non indiqué) FMC Sens (nom du dirigeant non indiqué et case pharmacie non cochée)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Laroche et Villethierry (feuillelet bleu)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>ACSTA</u> score match ACSTA/Saint-Valérien : 0-3 et 0 pt pour ACSTA
Licence sans photo (amende de 5 €)	Hassan HLALI (Avicenne)
Non présentation de licence (amende de 5 €)	Adam NIASS (Avicenne)
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Villeneuve-l'Archevêque
Forfait général suite à 3 forfaits (amende de 46 €)	ACSTA

↳ Le dernier match qui reste à jouer, Beaumont/ACSRA, devra avoir lieu impérativement le 31 mai.

↳ Match du 26/04/15 AS Saint-Siméon/Villeneuve-la-Guyard : une réserve a été posée par AS Saint-Siméon pour retard de Villeneuve-la-Guyard (arrivée sur le terrain à 10h05) et une réserve a également été posée par Villeneuve-la-Guyard pour terrain non tracé. Ces réserves n'ayant pas été appuyées, elles ne sont donc pas recevables. Le score du match, soit 3-9, reste acquis.

↳ Match du 26/04/15 EE Saint-Valérien/Saint-Denis-les-Sens : après enquête, il s'avère que le match n'a pas été joué bien qu'une feuille de match ait été remplie. En raison de cette tricherie, les deux équipes sont déclarées perdantes avec 0 pt au classement.

↳ Match du 03/05/15 Brichères/Alliance Nord : Brichères a posé une réserve car M. Djamel Djillali a complété la feuille de match et a été présent sur le terrain pour diriger l'équipe bien qu'il soit sous le coup d'une suspension. Cette réserve ayant été appuyée par l'envoi d'un chèque au comité départemental UFOLEP, elle est recevable.

La fraude du dirigeant étant constatée, les membres de la commission optent en majorité (11 pour, 3 abstentions) pour un score de 0-3 et 0 pt pour Alliance Nord.

Les membres de la commission souhaitent, à l'unanimité, que le dossier concernant M. Djillali soit transmis à la commission disciplinaire de 1ère instance.

↳ Le match Montacher/Vinneuf n'a pas été joué le 10/05/15. Les deux équipes se sont entendues pour le jouer le 13/05/15 sans en avertir au préalable le responsable des reports, Daniel FERTIN.

Décision de la commission pour non-respect de la procédure de report : score du match inchangé, soit 2-5, et 0 pt au classement pour Montacher.

Coupe de l'Yonne

Les finales se dérouleront à Esnon le 31 mai prochain.

La finale de la Coupe Consolante (entre Escamps et Laroche) débutera à 9 h et celle de la Coupe Challenge (entre Esnon et Villeneuve-la-Guyard) à 10h30 (ou plus tard en cas de prolongation du match précédent).

Les membres de la commission sont invités à être présents dès 8 heures.

Bilan championnat vétérans

14 journées de championnat se sont déroulées au cours de la saison. Les 4 derniers matches pourraient être joués le dimanche.

Les équipes se sont en majorité bien entendues pour trouver des créneaux afin de jouer les matches.

Il reste encore des progrès à faire en matière de communication. En effet, certains joueurs méconnaissent la possibilité de jouer dans les deux championnats, vétéran et senior.

Une réunion sera organisée en juin pour dresser un bilan de la saison.

Analyse et validation des vœux des clubs

La commission procède à l'analyse des vœux émis par les clubs. Ceux qui avaient déjà été formulés en 2013 et 2014 et n'avaient pas obtenu un vote favorable lors des réunions annuelles n'ont pas été retenus.

➤ Avicenne

vœu :

Ne pas sanctionner par une descente dans le groupe inférieur les clubs qui ne disposent pas d'arbitre ou de candidat arbitre à la formation mais appliquer un autre type de sanction (caution conservée, compensation financière ou retrait de points ...)

La commission n'est pas favorable à cette demande en raison de la difficulté d'avoir des arbitres

⇒ ce vœu est cependant recevable et sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

➤ AS Saint-Siméon

vœu :

Continuer le championnat début juin

⇒ ce vœu est recevable, il sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

➤ Laroche

vœu n° 1 :

Imposer que tous les jeux de maillots soient numérotés pour faciliter l'identification des joueurs qui reçoivent un carton et le marquage entre joueurs

La commission n'est pas favorable à cette demande

⇒ ce vœu est cependant recevable et sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

vœu n° 2 :

Pour pouvoir participer aux phases finales de la Coupe, un joueur devra avoir participé à 3 matches de championnat durant la saison

La commission est défavorable à l'unanimité à cette demande

⇒ ce vœu est cependant recevable et sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

Propositions de modification du règlement sportif

➤ Forfait général d'une équipe avant la 1ère journée de championnat : les frais d'arbitrage seront remboursés.

➤ Lorsqu'un arbitre ne communiquera pas sa note de Fair Play dans un délai d'une semaine, il sera sanctionné par un match supplémentaire obligatoire.

➤ La comptabilisation des cartons jaunes sera remise à zéro en début de saison (afin de simplifier le suivi en cas de changement de club d'un joueur ou de forfait général d'une équipe).

➤ Ajout d'un paragraphe sur l'arbitrage :

Les examens auront lieu sous forme d'un QCM (afin que la correction soit immédiate et que le candidat ait sa note avant la fin de journée)

Pour les deux sessions d'octobre et mars, le candidat aura uniquement jusqu'à la fin de saison pour effectuer ses 2 matches obligatoires et valider ainsi son examen.

Validation des candidatures

Les membres de la commission José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Francis PETITCOLLOT, Christophe BONY, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX et Jean-Baptiste PEYRAUD ont renouvelé leur candidature.

Nicolas BLAEVOET (club de Beaumont) et Pascal CARLOT (club de Saint-Martin Loisirs) se sont portés candidats.

La candidature de Pascal CARLOT n'est pas recevable car le règlement stipule qu'un candidat doit être licencié depuis la saison précédente.

Questions diverses

- Les dossiers d'affiliation pour la saison prochaine seront remis aux équipes lors de la réunion annuelle.
- Le régime de la mutation a été modifié lors de l'AG Nationale UFOLEP. Les nouvelles dispositions de mutation seront présentées à la réunion annuelle.
- Le 5 septembre 2015, la ligue de l'Enseignement de l'Yonne organise un pique-nique ouvert à toutes les associations UFOLEP.

**Date de la prochaine réunion :
Vendredi 19 juin 2015 à 19h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU